

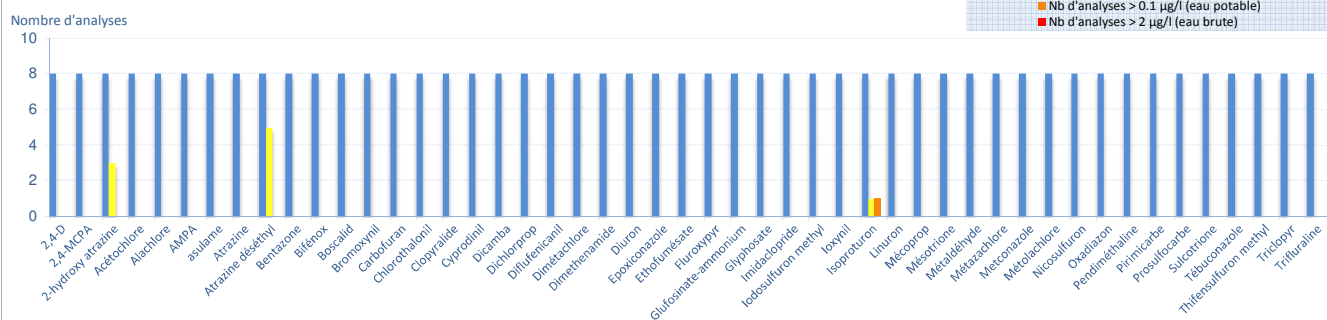
# FICHE DE SYNTHÈSE - PESTICIDES 2015

<b>Bassin versant :</b>	<b>RIS</b>		<b>Secteur géographique :</b>	<b>SAGE baie Douarnenez</b>
<b>Code Station :</b>	04179690		<b>Sources des données :</b>	EPAB
<b>Superficie à la station :</b>	30.56	km <sup>2</sup>	<b>Mise à jour :</b>	3 juillet 2017
<b>Nombre de prélèvements en 2015 :</b>	8			
<b>Nombre de substances analysées :</b>	49			

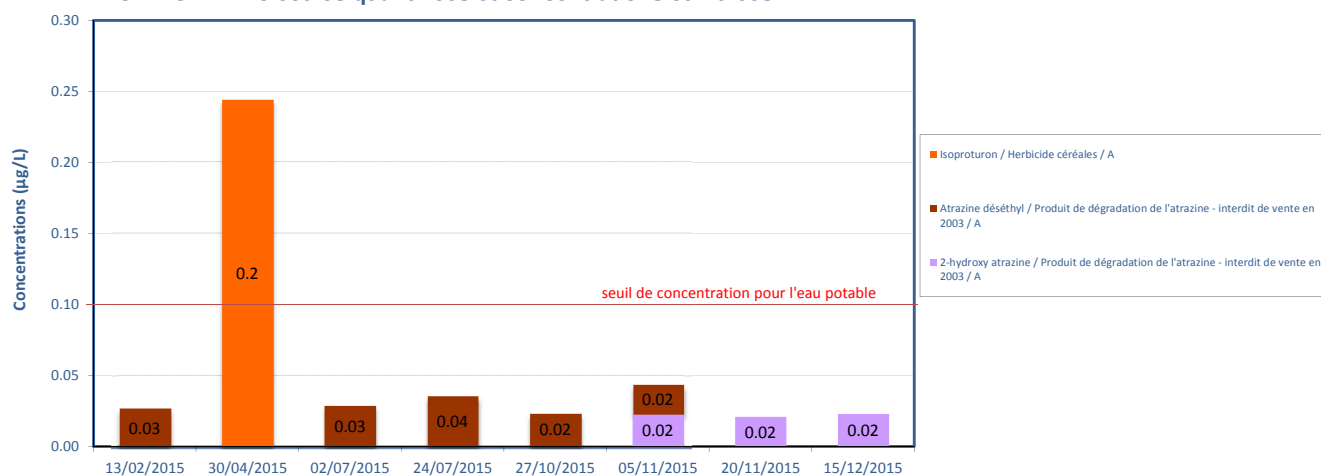


## ANNEE 2015

### EAU BRUTE : quantification et dépassement des normes par molécule



### EAU BRUTE : molécules quantifiées et concentrations cumulées



INFO LEGENDE, par molécule :  
nom / type / usage (A= agricole; NA= non agricole= collectivités et particuliers)

Le Ris est une ressource exploitée pour l'alimentation en eau potable des habitants de Douarnenez. La qualité de l'eau du Ris représente donc un enjeu majeur.

Cette fiche présente les concentrations mesurées dans l'eau brute non traitée. L'usine de potabilisation de Kervignac est équipée d'un dispositif de traitement des pesticides au charbon actif. Le respect des normes de qualité de l'eau distribuée aux populations est contrôlé par l'ARS (Agence régionale de santé).

normes de qualité	concentration par molécule	concentrations cumulées
eau potable	0,1 µg/l	0,5 µg/l
eau brute	2 µg/l	5 µg/l

## Analyse de l'année 2015

On relève un seul dépassement de la norme eau potable pour une molécule qui fait partie des 3 molécules les plus retrouvées dans les cours d'eau suivis sur la baie de Douarnenez :  
- l'Isoproturon, molécule à usage uniquement agricole (herbicide céréales)

Le traitement au charbon actif réalisé à l'usine de potabilisation de Douarnenez s'avère donc indispensable au respect des normes pour l'eau potable distribuée à la population. La norme eau potable pour le total des molécules est respectée.

Les deux autres molécules quantifiées dans le Ris en 2015 sont deux résidus de l'atrazine (Atrazine déséthyl et le 2-hydroxy-atrazine), retrouvés dans 7 des 8 prélèvements annuels. L'atrazine (herbicide maïs) est interdit de vente depuis 2003 mais il s'est dégradé en d'autres molécules (résidus) qui ont la particularité de persister longtemps dans le milieu naturel, c'est le phénomène de rémanence.

Certaines molécules analysées font partie des 5 polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique\* ainsi que de la liste des 41 substances prioritaires et dangereuses prioritaires de l'état chimique\*\*. Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre pour le Ris :

	Paramètre	Classement 2015
Etat écologique	2,4-D	Bon état
	2,4-MCPA	Bon état
	Linuron	Bon état
	Oxadiazon	Bon état
Etat chimique	Alachlore	Bon état
	Atrazine	Bon état
	Diuron	Bon état
	Isoproturon	Bon état
	Trifluraline	Bon état

\* Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

Cet arrêté présente deux listes de normes NQE, l'une valable jusqu'au 21 Décembre 2015, l'autre à partir du 22 Décembre 2015. La synthèse 2015 est basée sur la première liste. La seconde, plus complète en particulier pour les pesticides sera en vigueur l'an prochain.

\*\* Directives européennes 2000/60/CE, 2008/105/CE et 76/464/CE

## Analyse interannuelle

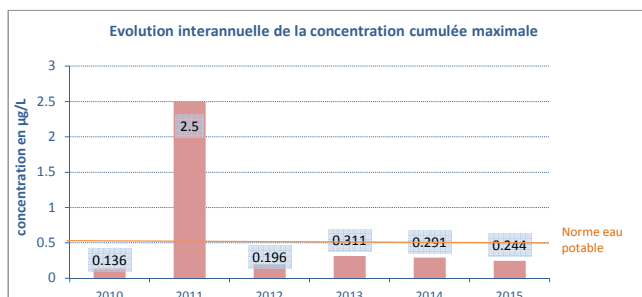
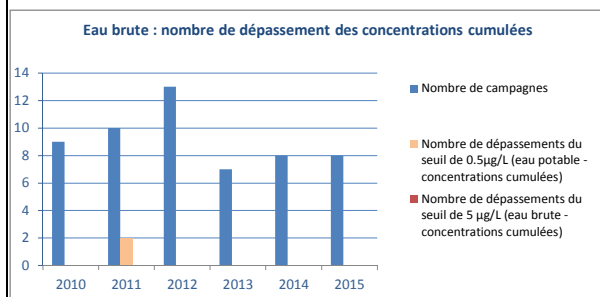
Source des données :

2010 et 2011 : Douarnenez Communauté (CCDZ), Agence de l'eau Loire Bretagne

2012 : CCDZ, Agence de l'eau Loire Bretagne, ARS (Agence régionale de santé)

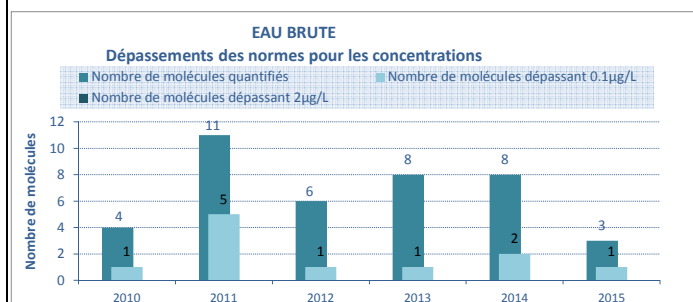
depuis 2013 : EPAB

Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. C'est pourquoi les prélèvements sont effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h. L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.



Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées (cf graphique "Quantifications et dépassements des normes par molécule").

Sur les 55 campagnes réalisées entre 2010 et 2015, les concentrations cumulées respectent le seuil pour les eaux brutes. Le seuil eau potable pour la concentration totale (0,5 µg/l) est dépassé une fois en 2011.

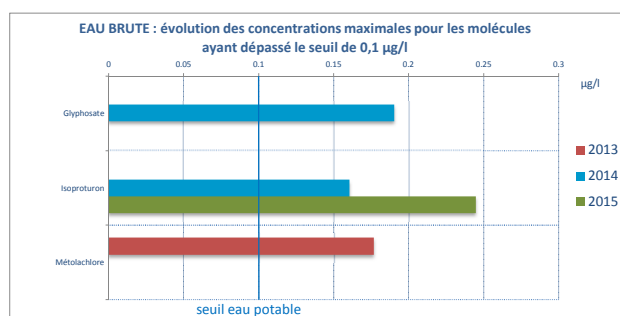
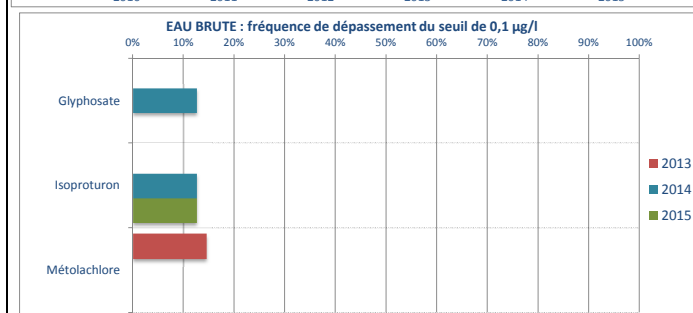


### NORMES PAR MOLECULE

Entre 2010 et 2015, on constate :

- une baisse globale du nombre de molécules quantifiées
- une stabilité dans le nombre de dépassements depuis 2012 (nombre oscillant entre 1 et 2)
- aucun dépassement de la norme eau brute depuis le début du suivi

Les concentrations cumulées maximales respectent la norme eau potable, exception faite de l'année 2011.



Aucun dépassement de la norme de qualité pour l'eau brute (2 µg/l) n'est détecté depuis le début du suivi.

La norme pour l'eau potable est moins souvent dépassée que sur les autres cours d'eau du suivi (1 seule fois en 2015).

Les autres quantifications, des molécules issues de la dégradation de l'atrazine, témoignent de son utilisation révolue sur le bassin.

Les concentrations en pesticides dans le cours d'eau du Ris diminuent depuis 2011, malgré quelques dépassements ponctuels de la norme eau potable. Sur ce bassin, les molécules identifiées en 2015 n'appartiennent qu'à l'exercice agricole, contrairement à 2014 où le diuron, molécule à usage particulier et collectivités uniquement, était détecté. Le travail de sensibilisation pour engendrer la diminution de l'usage de produits phytosanitaires par les communes et les particuliers semble donc montrer des résultats probants.

Document et figures non diffusables sans autorisation préalable de l'EPAB